|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE :****RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR L’ELABORATION D’UN PROGRAMME DE FORMATION SUR LA VALEUR ECONOMIQUE DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CENTRALE** |

**Octobre 2019**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d’Afrique Centrale (RIFFEAC), est le partenaire technique de la Commission des Etats de l’Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l’axe du Plan de convergence sous régional, relatif à la formation et la recherche pour le secteur Forêt - Environnement. Le RIFFEAC est une plate-forme de collaboration entre une vingtaine d’institutions de formation forestière et environnementale réparties dans neuf pays de l’espace COMIFAC. Il a la charge d'assurer la mise à jour et l'harmonisation des programmes de formation dispensées dans la sous-région en ce qui concerne le secteur Forêt – Environnement, et mettre ainsi à disposition, des personnels plus performants en vue de combler l’inadéquation entre les compétences requises et les offres d'emploi dans la sous-région. Le RIFFEAC a signé une convention en août 2014 avec le Service Forestier des Etats-Unis (USFS), pour le développement de quatre modules de formation axes sur la gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale avec l’appui financier de l’USAID/CARPE. Le protocole d’accord mise en place visait la traduction de quatre guides de planification en programme de formation à implémenter dans les institutions de formation forestière et environnementale de la sous-région. Faisant suite au succès de cette première collaboration, il a été proposé au RIFFEAC de poursuivre la collaboration en sa fournir son expertise pour l’élaboration de deux modules supplémentaires et notamment celui sur l’éthique et le respect des droits humains dans la gestion des aires protégées.

La perte de ressources naturelles et de certains services rendus par les écosystèmes (ressources halieutiques surexploitées, érosion et salinisation des sols suivant certaines déforestations, diminution de la pollinisation et de la fertilité des sols…) a un coût économique, social et sanitaire qui est difficile à quantifier. Compte tenu de l’évolution observée dans le monde sur les droits de l’environnement et la lutte contre les changements climatiques, et en raison des obligations de plus en plus fréquentes d'éviter, réduire et compenser les impacts négatifs de nos actions sur la biodiversité, il devient urgent de réfléchir sur les aspects éthiques et traductibles en équivalence monétaire des services écosystémiques. Bien que les services rendus par la biodiversité commencent à être mieux, bien compris, ils restent néanmoins difficiles à quantifier et monétariser. De nombreux économistes cherchent à appliquer à la biodiversité des méthodes utilisées pour estimer la valeur économique d'un bien (ou d'un service), que l'on mesure souvent selon des critères d'utilité, et plus difficilement de contribution au bien-être et à la santé globale qu’il procure à l’individu.

C’est dans ce contexte que le RIFFEAC en partenariat avec USFS recherche un consultant dont la mission principale sera de proposer des orientations pouvant servir au niveau académique à fournir des bases de réflexion sur la valeur réelle de la biodiversité.

**OBJECTIFS DE LA MISSION**

La présente mission vise à élaborer un module de formation universitaire axé sur la valeur économique de la biodiversité.

Les objectifs spécifiques assignés à cette mission sont de :

* Proposer des orientations théoriques et pratiques sur l’importance de la biodiversité
* Finaliser un module de formation pour l’intégration de la valeur économique de la biodiversité dans les programmes académiques
* Proposer une stratégie d’intégration de ces programmes dans les curricula des institutions de formation forestière et environnementale d’Afrique centrale.
1. **CONTENU DE LA MISSION**

Le programme de formation attendu doit être actuel, et inclure les avancées observées niveau international tout en tenant spécificités et des réalités des pays de la sous-région. Il doit être simple, cohérent, flexible pour permettre aux enseignants et formateurs une utilisation facile.

1. **ÉCHÉANCIERS ET DOCUMENTS ATTENDUS**

Le consultant devra produire un programme de formation intitulé « **valeur économique de la biodiversité »**, pour le niveau universitaire au plus tard le 15 avril 2020.

5. **Honoraires (montants forfaitaires) et modalités de paiement**

5.1 Les frais arrêtés pour cette consultation seront discutés entre les deux parties avant la signature du contrat.

5.2. Le versement du montant des honoraires stipulés au point 5.1 se fera après dépôt de l’ensemble des documents attendus

5.3 Le RIFFEAC paiera au Consultant le montant des honoraires tels que stipulés aux articles 5.1 et 5.2, dans les quinze (15) jours suivant la remise des pièces stipulées au point 5.2, et sur présentation de la facture y afférente.

1. **ACCEPTATION DES TRAVAUX**

Le RIFFEAC se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les Services qu'elles ne jugent pas satisfaisants compte tenu de leurs critères habituels dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du livrable. Au-delà de cette période, le livrable est considéré accepté.

1. **RESILIATION**

Le RIFFEAC peut en tout temps, au moyen d'un avis écrit à cet effet, résilier ce contrat, sans préjudice à tous ses droits et recours, si le Consultant ne respecte pas l'une quelconque des modalités de ce contrat ou de tout autre contrat entre le RIFFEAC et le Consultant et que telle dérogation ou défaut n'est pas corrigé dans les dix (10) jours suivant un avis écrit décrivant la dérogation ou le défaut.

1. **EXECUTION ET SUPERVISION DE LA MISSION**

La présente mission sera exécutée par un consultant conformément à ses termes de référence, et aux directives et politiques sous régionales en matière de formation en Afrique centrale. Les résultats des travaux proposés seront examinés lors de l’atelier de validation avec la participation du Consultant. Les commentaires et les observations fournis à cet effet, doivent être intégrés au document soumis afin de produire sa version finale.

Le consultant travaillera sous la supervision technique et administrative du RIFFEAC et veillera au respect des politiques et stratégies des Partenaires impliqués dans la politique de formation forestière et environnementale dans le bassin du Congo.

1. **PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHE**

Les candidats intéressés par cette consultation doivent :

* Etre titulaire d’un diplôme de niveau minimum Masters en sciences forestières/ environnementales ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins huit (08) ans d’expérience en matière de formation et de renforcement des capacités ;
* Justifier de bonne connaissance en gestion durables des ressources naturelles et conservation de la biodiversité dans le bassin Congo ;
* Justifier d’une expérience de travail dans les programmes/projets dans le domaine forestier et visant la gestion durable des ressources naturelles
* Justifier d’une expérience de travail avérée en technique d’élaboration des programmes de formation professionnelles et universitaires ;
* Doter d’une bonne capacité d’analyse et de rédaction des documents techniques et universitaires
1. **DOSSIER ET MODALITES DE SOUMISSION**

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier par e-mail aux adresses : secretariat@riffeac.org and olivier.sene@fs-ip.us

Le dossier de candidature devrait inclure :

* une lettre de manifestation d’intérêt adressée au Coordonnateur Régional du RIFFEAC ;
* un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes requises pour la mission, avec mention de deux références professionnelles et de la liste des références de prestation similaires et d’expériences de missions comparables ;
* une note méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d’un chronogramme ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence de la mission.

Les expressions d’intérêts devraient parvenir au plus tard le 15 février 2020 à 16 heures 00, à l’adresse mentionnée ci-dessus, avec la mention « Elaboration d’un module de formation sur la valeur économique de la biodiversité».